

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Janvier 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 20 Janvier à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Salle des Fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/01/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/01/2022.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent excusé : M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

Absent : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme VANDENBUSSCHE Julie

2022_06 – Location de la Salle des Fêtes : tarifs 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants à compter de ce jour pour la location de la salle des fêtes :

<u>Habitants commune</u>	<u>Habitants hors commune</u>
- 1 jour : 80€	- 1 jour : 125€
- 2 jours : 125€	- 2 jours : 180€

<u>Associations commune</u>	<u>Associations hors commune</u>
- Réunion : Gratuit	- Réunion : 25.00 €
- 1 jour : 60€	- 1 jour : 65€
- 2 jours : 80€	- 2 jours : 90€
- Chauffage gratuit	- Chauffage à ajouter

- location vaisselle (forfait) : 30€
- Location Percolateur (forfait) : 10€
- Chauffage (du 01/10 au 30/04) : 25 € / jour
- Caution : 500€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 1 Février 2022
La Maire
Francine MENARD

